



## **ROLE DE LA RESPONSABLE DES RELATIONS INTERNATIONALES de CLUB**

Elle prend ses fonctions du 1er juillet au 30 juin ; elle peut être réélue annuellement pour une durée maximale de 3ans

Elle fait partie, de par sa fonction, du Comité Exécutif du Club

Elle participe activement à l'application de notre 3ème objectif : « Stimuler l'entente internationale »

Son rôle est de sensibiliser les membres de son Club au côté International de l'Inner Wheel en ayant un club contact ou un club jumelé.

Son outil : Le Directory, annuaire qui répertorie les clubs IW du monde, et pour chaque club, les coordonnées de la secrétaire.

### **Définition du Club Contact :**

Un club contact est un club avec lequel se font des échanges épistolaires réguliers.

Comment avoir un club contact ?

Déterminer avec quel pays et dans quelle région de ce pays le club souhaite le contact

Ou bien se renseigner auprès de la Responsable des Relations Internationales du District pour connaître des clubs étrangers désireux de correspondre avec un club français. Dans ce cas, dès que le pays est, à la rigueur le ou les clubs ont été choisis,

soit le club informe la responsable des relations internationale du District, qui prendra contact avec le ou les clubs demandés et vous tiendra au courant de ses démarches,

soit le club s'adresse directement à la secrétaire du club recherché :dans ce cas, informer la responsable du District des résultats de votre démarche

### **Le rôle de la responsable des relations internationales**

est de correspondre avec le club contact en lui décrivant la vie de son club, en lui adressant les bulletins, en lui racontant les activités, en lui envoyant des photos et divers documents de son pays et de sa ville.

De même, elle s'emploiera à intéresser les membres de son club à la vie des membres étrangers en les tenant au courant de l'échange de correspondance

### **Définition du club jumelé**

Un club jumelé est un club avec lequel des rencontres régulières sont organisés.



## *Inner Wheel District 920 Réunion & Madagascar*

La procédure pour correspondre avec un club étranger en vue d'un jumelage est identique à celle du club contact ; dans un premier temps et pendant une période d'un an environ, il s'agit d'un club contact qui aboutira à un jumelage

**Il est conseillé** de choisir un club de même importance ; examiner les contextes géographiques, économiques et sociaux des deux clubs et les comparer.

**Le jumelage** permet des rencontres amicales et culturelles.

Une Charte de jumelage pourra être signée pour officialiser ce jumelage, qui sera mentionné sur **l'annuaire**

Un club peut avoir plusieurs clubs contact et peut être jumelé avec plusieurs clubs.

Il n'existe pas de jumelage entre clubs d'un même District ; les contacts ou échanges sont des interclubs sauf si le District s'étend sur plusieurs pays donc internationalité (diversité dans la culture). Il peut y avoir également des actions communes entre 2 clubs

La Responsable des relations internationales du District ne doit s'occuper que des contacts et jumelage hors du District 920.

**La responsable des relations internationales de club** en relation avec **l'Editrice du club** adresse à la RIC pour mise sur le site national un petit article de 12 ou 15 lignes (environ 180 mots)

- sur des projets en cours
- sur un échange avec un club étranger (club contact ou club jumelé),
- un jumelage,
- une action commune avec un club étranger,
- ou sur une action internationale,

L'article pouvant être agrémenté par une photo

Bien entendu l'article pourra être fait pour la revue dans le cadre de 2 objectifs : Amitié-Entente Internationale, et pourquoi pas le 3ème : Service si a lieu une action commune.

La Responsable des Relations internationales du club dressera une liste des membres de son club connaissant les langues étrangères ainsi que celles qui seraient heureuses d'héberger des membres en visite.

**Elle informera la Responsable des Relations Internationales du District en cas de contact pris directement par le club**